

ATELIER DE SENSIBILISATION DES PARTIES PRENANTES SUR LA DIVULGATION SYSTEMATIQUE DES DONNEES SOCIO-ENVIRONNEMENTALES DU SECTEUR EXTRACTIF**COMPTE RENDU du 02 AU 03 AVRIL 2026****Par ST ITIE-RDC,**

Du 02 au 03 avril 2026, dans la salle de conférence de l'hôtel Moon Palace à Kolwezi dans la province du Lualaba, sur invitation du ST ITIE/RDC, s'est tenu un atelier des Parties prenantes portant sur la sensibilisation à la divulgation systématique des données environnementales et sociales dans le secteur extractif.

I. DE LA LISTE DES PRESENCES

La liste de présence qui émerge, en annexe du présent compte rendu, indique que les entités publiques concernées et les entreprises minières, y compris les délégués de la société civile ont répondu présents à l'invitation (Voir liste des présences, en annexe).

La modération et le secrétariat des travaux sont assurés par le ST de l'ITIE-RDC.

II. DU DEROULEMENT DES TRAVAUX

L'activité s'est tenue selon le programme comme suit :

➤ Jour 1 : le jeudi 02 avril 2026

Après le mot de bienvenue aux participants, l'Expert du Secrétariat Technique de l'ITIE-RDC a articulé son intervention sur huit (08) points ci-après :

1. Chaîne de valeur des Industries extractives;
2. Contexte;
3. Objectifs de la publication;
4. Fondement légal et réglementaire ;
5. Type de données attendues pour divulgation systématique ;
6. Processus de Divulgation systématique;
7. Divulgation systématique;
8. Défis.

En résumé, il a été question pour les parties prenantes d'échanger autour de la question de la publication à la source des données portant sur les informations environnementales et sociales du secteur extractif.

Des débats et échanges engagés ont permis aux participants de revenir sur les points essentiels ci-après :

- ✓ La fiabilité des données à publier par les parties ;
- ✓ L'état des lieux actuel de l'impact environnemental eu égard aux dommages causés à l'écosystème par l'exploitation minière et aux mesures de réparation ;
- ✓ La problématique de la publication des informations à la source par les structures elles-mêmes, compte tenu du délai de transmission, du manque de moyens, etc. ;

La journée s'est clôturée par des réponses à la satisfaction des parties.

➤ Jour 2 : le vendredi 03 avril 2026

Après un récapitulatif des travaux de la première journée, la 2^{ème} journée a été consacrée aux interventions de la Direction de Protection de l'Environnement Minier « DPEM » et de l'Agence Congolaise de l'Environnement « ACE ».

1) l'intervention de la DPEM

Prenant la parole, le délégué de la Direction de la Protection Environnement Minier (DPEM) a procédé à la présentation, en tant que service normatif rattaché au Secrétariat Général aux mines, outre les missions conjointes avec ACE et FNPSS, des tâches lui dévolues par la Loi et les textes réglementaires, des outils d'évaluation du niveau d'engagement social et environnemental. Il a, par ailleurs, relevé les enjeux et défis de l'évaluation du niveau d'exécution des engagements sociaux et environnementaux par les entreprises minières en évoquant les limites dans le suivi, le manque de budget pour les missions conjointes, la lenteur dans l'application des recommandations, mauvaise interprétation des dispositions, etc.

2) l'intervention de l'ACE

Pour sa part, le représentant de l'ACE est revenu sur la mission de sa structure en tant qu'établissement public à caractère technique et scientifique chargé de veiller à la prise en compte de la protection de l'environnement dans l'exécution de tout projet. Il a ensuite décrit le processus de validation des études environnementales ainsi que les données contenues dans lesdites études.

Les échanges ont tourné autour des points essentiels ci-après :

- ✓ la manière dont les données vont être présentées par l'ACE afin de prévenir tout conflit ;
- ✓ les mécanismes mis en place par la DPEM pour régler les problèmes des communautés et assurer le suivi pendant et après l'exploitation ;
- ✓ la problématique de digitalisation de l'administration ;
- ✓ le statut des entreprises dont les cahiers des charges ont expiré ;
- ✓ La problématique de sanctions en cas de délocalisation ;
- ✓ Les dispositions prises par l'Etat afin de protéger l'homme dans tout l'écosystème.

Après échanges, des réponses ont été fournies.

III. Recommandations

En guise de recommandations, les participants ont suggéré ce qui suit :

- ✓ Nécessité d'une présence sur terrain des services étatiques pour évaluer l'exploitation réalisée par les entreprises ;
- ✓ Raccourcir le délai d'instruction des cahiers des charges pour une mise en œuvre rapide.

Sur ce, les travaux de l'atelier se sont clôturés par une note de satisfaction des parties prenantes qui se sont engagées à rendre publiques les données environnementales et sociales requises.

Commencée le jeudi 02 avril 2026 à 10h50', la séance de sensibilisation a pris fin le vendredi 03 avril 2026 à 14h05'.

Le Rapporteur



Raoul MUSAU M.
Expert Technique